

Sujet : [INTERNET] RE: consultation PC 03505122A0063 SAS CENTRALES PV FRANCE Cesson-Sevigne 35510

De : > f.bonhomme (par Internet) <f.bonhomme@reseau.sncf.fr>

Date : 15/02/2023 à 14:29

Pour : "CHARRIER Claude (SNCF / SNCF IMMOBILIER / DIT CO GPE INGENIERIE&GI)" <Claude.CHARRIER@sncf.fr>

Copie à : CHARPENTIER Arielle - DDTM 22/SPLU/ADS/Guingamp Rostrenen <arielle.charpentier@cotes-darmor.gouv.fr>, PROVOST Bertrand (SNCF RESEAU / Directions Techniques Réseau / DGP GESTION DES PPP) <bertrand.provost@reseau.sncf.fr>, "LIZE Benoit (SNCF / SNCF IMMOBILIER / DIT CO GPE INGENIERIE&GI)" <benoit.lize@sncf.fr>

Bonjour Claude,

Voici le retour sur la base du résumé non technique reçu. Nous avons transmis les documents à Eiffage Rail Express, gestionnaire d'infrastructure et mainteneur de la LGV, pour recueillir leurs observations :

- Sur l'aspect maintenance LGV : pas de remarque dans la mesure où les servitudes générales du ferroviaire semblent respectées :
 - Il n'y a pas d'impact sur le domaine ferroviaire, notamment pas d'impact sur la bande de maintenance intérieure clôtures LGV et pas de modification du schéma d'écoulement des eaux superficielles actuel (vers l'extérieur LGV) que ce soit en phase travaux ou en phase exploitation
 - L'accès aux clôtures LGV depuis l'extérieur est préservé pour vérifier l'état réel du talus aux abords immédiat du domaine ferroviaire ainsi que le bon état (étanchéité) de ces clôtures LGV
 - Pas de plantations extérieur clôtures LGV d'une part pouvant gêner l'accès extérieur (cf. point précédent) et d'autre part pouvant être en contradiction avec les servitudes du domaine ferroviaire (distance / hauteur)
- Sur les aspects environnementaux et paysagers liés à cette parcelle utilisée dans le cadre de la construction de la LGV : pas d'avis, renvoi vers la réglementation applicable et la concertation locale.

Côté SNCF Réseau :

- Compatibilité électromagnétique : que ce soit pour les riverains ou pour les installations ferroviaires, il a été noté que l'impact est considéré comme nul et en tous les cas que la réglementation sera respectée
- Rayonnement lumineux réfléchi et risque d'éblouissement des conducteurs de trains : ce sujet n'est apparemment pas évoqué ; bien que l'orientation et la topographie du terrain soient favorables, une vérification de cet aspect au préalable serait nécessaire.

Cordialement

De : CHARRIER Claude (SNCF / SNCF IMMOBILIER / DIT CO GPE INGENIERIE&GI) <Claude.CHARRIER@sncf.fr>

Envoyé : jeudi 19 janvier 2023 14:55

À : BONHOMME Franck (SNCF RESEAU / Directions Techniques Réseau / DGP GESTION DES PPP) <f.bonhomme@reseau.sncf.fr>

Cc : CHARPENTIER Arielle - DDTM 22/SPLU/ADS/Guingamp Rostrenen <arielle.charpentier@cotes-darmor.gouv.fr>; PROVOST Bertrand (SNCF RESEAU / Directions Techniques Réseau / DGP GESTION DES PPP) <bertrand.provost@reseau.sncf.fr>; LIZE Benoit (SNCF / SNCF IMMOBILIER / DIT CO GPE INGENIERIE&GI) <benoit.lize@sncf.fr>

Objet : consultation PC 03505122A0063 SAS CENTRALES PV FRANCE Cesson-Sevigne 35510

Bonjour Franck,

Je te transferts ce dossier concernant un permis de construire d'une centrale photovoltaïque à proximité de la LGV 408000

afin d'apporter une réponse à la DDTM.

En te souhaitant une bonne journée, cordialement.

CLAUDE CHARRIER
Réfèrent Territorial Patrimoine

SNCF IMMOBILIER
DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE CENTRE OUEST

POLE ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL
9 rue Nina Simone
BP 34112
44041 NANTES Cedex 1
Tél: 06.16.56.23.53
Claude.CHARRIER@sncf.fr



P avant d'imprimer, penser à l'environnement

Interne

De : CHARPENTIER Arielle - DDTM 22/SPLU/ADS/Guingamp Rostrenen <arielle.charpentier@cotes-darmor.gouv.fr>

Envoyé : jeudi 19 janvier 2023 12:10

À : TR DITO Patrimoine <tr.dito.patrimoine@sncf.fr>

Objet : partie-2-consultation PC 03505122A0063 SAS CENTRALES PV FRANCE Cesson-Sevigne 35510

-- Bonjour,

parie 2 du dossier .

Cordialement

Arielle CHARPENTIER

Responsable ADS

Service urbanisme/Unité Territoriale Guingamp-Rostrenen

arielle.charpentier@cotes-darmor.gouv.fr

30 rue Marcel Sanguy – BP 51-22110 Rostrenen

Tel : 02 96 29 00 27

www.cotes-darmor.gouv.fr



Prefet22



Prefet22



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires et de la mer

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. L'intégrité de ce message n'étant pas assurée sur Internet, la SNCF ne peut être tenue responsable des altérations qui pourraient se produire sur son contenu. Toute publication, utilisation, reproduction, ou diffusion, même partielle, non autorisée préalablement par la SNCF, est strictement interdite. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur et de le détruire.

This message and any attachments are intended solely for the addressees and are confidential. SNCF may not be held responsible for their contents whose accuracy and completeness cannot be guaranteed over the Internet. Unauthorized use, disclosure, distribution, copying, or any part thereof is strictly prohibited. If you are not the intended recipient of this message, please notify the sender immediately and delete it.